



AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussignée

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Autorise la Ville de Metz et ses partenaires, à reproduire ou à diffuser les photographies et vidéos prises à partir du casting de l'élection de la Reine de la Mirabelle 2019, soit le **29 juin 2019**, jusqu'à la fin des Fêtes de la Mirabelle le **2 septembre 2019**, ainsi que durant toute l'année de règne, soit du 18 août 2019 à la fin août 2020.

Cette cession emporte autorisation pour la Ville de Metz d'utiliser, réutiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter, modifier ces images par tous procédés techniques. Ces images pourront être reproduites ou utilisées avec d'autres matériels, dont, et sans que cette énumération soit exhaustive : des textes, des données, des informations ou slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, animations, graphismes, segments vidéo ou audio de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connus ou à venir.

La présente autorisation est donnée pour tous supports : papier, tissu, bois, plastique, informatique, électronique, magnétique, numérique, laser, optique et de manière générale pour tous modes de diffusion dont les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, ...).

La présente autorisation est donnée pour tous les domaines d'exploitation : publicité, promotion, fabrication, emballage, distribution, production, sans que cette énumération soit limitative.

La présente cession de droit est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de 10 ans pour la France et le Monde entier dans le respect de la préservation de la réputation et de la vie privée du cédant. D'autre part, aucune exploitation commerciale des images ne sera faite.

Chacune pourra, par courrier, demander le retrait de ses photos de la base de données de la Ville, à l'adresse suivante :

Mairie de Metz – Direction de la Communication
BP 21025
57036 METZ CEDEX 1

Fait à, le

Signature du cédant :